

Département de l'Aude Arrondissement de Narbonne Délibération n° D2026-03-05-10 Conseillers municipaux en exercice : 14 Convocation en date du 26/02/2026	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – EGALITÉ – FRATERNITÉ Commune de SAINT LAURENT DE LA CABRERISSE <u>Conseil Municipal du 05 Mars 2026</u> Le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent de la Cabrerisse, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Xavier DE VOLONTAT, Maire. Présents : De VOLONTAT Xavier, BONNERY Patrick, CLAYRAC Georges, CHORTO Christiane, CROS Francette, CROUSILLAC Pascal, DAYER Christine, FABRE Eric, LABADIE Pierre, RAMONE Jean-Luc Absents : BENSEN Christian, POUS Joël, VIDAL Mathilde. Empêchés : CASSIGNAC Fabien. Procurations : Aucune Secrétaire de séance : DAYER Christine.
OBJET :	<u>Affectation du résultat de l'exercice 2025, budget principal.</u> Constatant que le CFU fait apparaître un résultat d'exploitation comme suit : <u>Reports :</u> Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 306 875.07 euros Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure : 143 340.47 euros <u>Soldes d'exécution :</u> Un solde d'exécution en section d'Investissement de : + 179 578.78 euros Un solde d'exécution en section de Fonctionnement de : + 132 411.83 euros <u>Restes à réaliser :</u> Dépenses : 0,00 Recettes : 0,00 Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la fonction d'investissement. LE CONSEIL MUNICIPAL Qui l'exposé de Monsieur le Maire et celui de Monsieur Patrick BONNERY, 4^{ème} adjoint, et après en avoir délibéré, Décide d'affecter le résultat de clôture du compte financier unique 2025, comme suit : Besoin net de la section d'investissement : 127 296.29 euros Compte 1068 : Réserves. Excédent de fonctionnement capitalisé : 127 296.29 euros Compte 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté : 148 456.01 euros. Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0
Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an ci-dessus. Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture et de la publication. Pour extrait certifié conforme. La secrétaire de séance, Christine DAYER  Le Maire, Xavier DE VOLONTAT  Envoyé en préfecture le 12/03/2026 Reçu en préfecture le 12/03/2026 Publié le ID : 011-211103510-20260305-D2026_03_05_09-BF	